

d'assurer des services qui peuvent être plus efficacement dispensés au niveau régional. Des deuxièmes niveaux d'administration locale se retrouvent maintenant dans toute la Colombie-Britannique et sont projetés pour l'Ontario entier, où il en existe déjà plusieurs, et pour le Québec, où trois ont été constitués. Au Manitoba, la Corporation métropolitaine du Grand Winnipeg et ses municipalités constituantes ont été fusionnées le 1<sup>er</sup> janvier 1972.

L'impôt foncier constitue la principale source de revenu des administrations locales; s'y ajoutent la taxe sur les biens meubles, la taxe d'affaires et la taxe d'amusement. Les licences, permis, loyers, concessions, privilèges, amendes et excédents financiers des entreprises municipales sont également une source de revenu.

Étant donné qu'une description de toutes les formes d'administration locale serait trop complexe pour permettre une bonne compréhension, les paragraphes suivants ne décrivent que l'organisation municipale en vigueur dans chaque province et dans les territoires au 1<sup>er</sup> janvier 1975. Le tableau 3.6 donne le nombre des municipalités de chaque catégorie par province et territoire.

**Terre-Neuve** compte 285 régions constituées comprenant deux cités, 106 villes, 11 districts ruraux, 41 districts d'amélioration locale, 124 localités et une région métropolitaine. Les villes et districts ruraux sont dotés d'un conseil élu, tandis que les districts d'amélioration locale sont administrés par des commissaires nommés. Les localités établies dans les petites communautés ont des pouvoirs et des attributions limités. La région métropolitaine de Saint-Jean, couvre le territoire adjacent à la cité de Saint-Jean et l'entourant, ainsi que la ville de Mount Pearl; elle est organisée de la même façon qu'un district d'amélioration locale. Il n'existe pas de municipalités rurales au sens usuel du terme. Seulement 0.2% de la superficie totale de la province est organisée en municipalités.

**L'Île-du-Prince-Édouard** compte une cité, huit villes et 26 villages. Le reste de la province est dépourvu d'organisation municipale mais est réparti en trois comtés subdivisés en secteurs scolaires dotés de conseils scolaires élus.

**La Nouvelle-Écosse** est divisée en 18 comtés, dont 12 constituent des municipalités et les six autres sont divisés en deux districts ou municipalités, ce qui donne au total 24 municipalités rurales. À l'intérieur des limites de ces municipalités dont ils relèvent, 25 villages constitués fournissent certains services. Trois cités et 38 villes, bien que situées à l'intérieur des comtés ou des districts, en sont totalement indépendantes sauf pour ce qui concerne les dépenses partagées. La province entière est organisée en municipalités.

**Nouveau-Brunswick.** L'organisation municipale comprend six cités, 20 villes et 85 villages. Le reste de la province, non municipalisé, relève de l'administration provinciale. Il existe 213 districts de service local non constitués qui ne sont pas des organisations municipales mais qui ont été établis pour dispenser des services municipaux.

**Québec.** Les régions les plus peuplées, qui constituent environ le tiers de la province, sont organisées en municipalités; le reste, réparti en «territoires», est administré par la province. La partie organisée se divise en 72 comtés municipaux, administrés par une corporation de comté. Les cités et les villes sont exclues du système de comtés pour ce qui est de la politique et de l'administration, quoique certaines dépenses soient partagées. Les autres corporations municipales et les territoires non organisés des comtés relèvent de ces derniers. Les comtés n'ont pas de pouvoir d'imposition directe; les services qu'ils sont chargés d'assurer sont financés par les municipalités qui les composent. Au 1<sup>er</sup> janvier 1975, il y avait 1,573 municipalités réparties de la façon suivante: 68 cités, 208 villes, 266 villages, 486 paroisses, 152 cantons, 13 cantons fusionnés et 380 organisations municipales non désignées. La province a tenté à plusieurs reprises ces dernières années de grouper des municipalités, l'exemple le plus remarquable étant la fusion, en 1965, des 14 municipalités de l'Île-Jésus pour former la nouvelle ville de Laval. En